

VILLE DE BOUXWILLER

67330

12/2016

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 décembre 2016

Sous la Présidence de M. Alain JANUS, Maire

Conseillers élus : 27 Conseillers en fonction : 27 Présents : 22 Procurations : 2

PRESENTS

- * M. JANUS Alain, Maire
- * M. HEINTZ Marc, 1^{er} Adjoint
- * Mme ROTH Ruth, 2^e Adjointe
- * M. TOUSSAINT Daniel, 3^e Adjoint
- * Mme LAPORTE Véronique, 4^e Adjointe
- * M. LE GOFF Jean-Charles, 5^e Adjoint
- * M. MICHEL Patrick, Maire-délégué d'IMBSHEIM
- * M. RIEHL Marc, Maire-Délégué de GRIESBACH-LE-BASTBERG
- * M. MEISS Alain, Maire-délégué de RIEDHEIM
- * Mme CHRIST-DAPP Marie-Christine
- * M. FATH Stéphane
- * Mme GATAUX Nathalie
- * Mme GUNTHER Joëlle
- * Mme HAMM Danielle
- * M. HUMANN Marcel
- * Mme JACKY Sylvie
- * Mme MEHL Louisa
- * Mme MEHL Elodie
- * M. MEYER Marc
- * Mme SCHWEITZER Laetitia
- * Mme SIEFER Astride
- * M. SUTTER Mathieu

MEMBRES ABSENTS EXCUSES

- * M. FRITSCH Daniel (procuration à M. Alain JANUS)
- * M. LANG Jérôme
- * Mme REIXEL Anny (procuration à M. Patrick MICHEL)
- * M. VEIT Bernard

MEMBRES ABSENTS NON EXCUSES

- * Mme ÖZDEMIR Fatma

Point 1 : Désignation d'un secrétaire de séance

Monsieur Alain Meiss est désigné en qualité de secrétaire de séance et chargé à ce titre de la rédaction du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal.

Point 2 : Compte-rendu de la séance du 24 novembre 2016

Monsieur Alain Janus soumet à l'Assemblée le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 24 novembre 2016. Aucune remarque n'étant exprimée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Point 3 : Déclaration d'intention d'aliéner

1) Dossier N° 0041 : Bâti 9, Rue du Faubourg Saint Georges à Bouxwiller

* Section : 12

* Parcelle : 107

* Superficie totale : 4,48 ares

* Prix de vente : 113 000 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas faire valoir son droit de préemption.

2) Dossier N° 0042 : Bâti 3, Rue Principale à Imbsheim

* Section : 27

* Parcelle : 238, 239

* Superficie totale : 16,22 ares

* Prix de vente : 120 000 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas faire valoir son droit de préemption.

3) Dossier N° 0043 : Bâti 18, Rue d'Ingwiller à Bouxwiller

* Section : 10

* Parcelle : 7

* Superficie totale : 6,1 ares

* Prix de vente : 139 500 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas faire valoir son droit de préemption.

4) Dossier N° 0044 : Bâti 5, Rue des Bergers à Bouxwiller

* Section : 8

* Parcelle : 180

* Superficie totale : 1,14 ares

* Prix de vente : 70 000 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas faire valoir son droit de préemption.

5) Dossier N° 0045 : Bâti 10, Rue du Canal à Bouxwiller

* Section : 2

* Parcelle : 82, 85, 87

* Superficie totale : 2,99 ares

* Prix de vente : 113 000 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas faire valoir son droit de préemption.

Point 4 : Projet d'aménagement d'une aire de jeux

En séance du 16 juin 2016, le Conseil Municipal décidait de créer une aire de jeux rue de Babenhausen sur la partie basse du terrain actuellement utilisée par la piscine Hanautic. Cette aire de jeux sera destinée aux enfants âgés de 3 à 12 ans. Elle comportera divers agrès tels une balançoire, une tyrolienne, une tour de jeux, des jeux sur ressorts, des jeux à grimper, un toboggan...

Le projet présenté en Commission d'Urbanisme le 29 novembre 2016 présente quelques modifications et a fait l'objet d'un chiffrage plus affiné, portant le coût du projet à environ 167 000 € HT (au lieu de 144 000 € HT initialement).

	€ HT
Aménagement	43 770
Mobilier urbain	12 800
Clôture	8 185
Plantations	25 245
Agrès jeux	71 057
Maîtrise d'œuvre	2 928
Imprévus	3 000
Total	166 985

M. Jean-Charles Le Goff présente l'évolution du projet et le nouveau budget prévisionnel. Après en avoir débattu, les conseillers expriment leur souhait de réduire le coût des plantations.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- se prononce pour la réalisation du projet,
- adopte son plan de financement en chargeant le Maire d'étudier avec le bureau d'études des pistes d'économie sur le poste plantations.

Point 5 : Création d'un poste de chargé de communication et de projets culturels

Dans le cadre d'une réorganisation des services municipaux, suite au départ à la retraite de deux agents, et pour faire face à des besoins croissants en matière de communication, il est proposé de créer un poste de chargé de communication.

Pour se faire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de créer à compter du 16 janvier 2017, un poste contractuel d'adjoint du patrimoine de deuxième classe, à temps complet et pour une durée d'un an, à l'échelon 1, indice brut 340, indice majoré 321.

Point 6 : Programme d'aménagement forestier

M. Marc Riehl, Président de la Commission Forêt, présente les grandes orientations du programme forestier qui prévoit les objectifs de gestion des forêts communales pour les années 2017 à 2036.

Il expose les grandes lignes du projet qui comprend :

- un ensemble d'analyses sur la forêt et son environnement,
- la définition des objectifs assignés à cette forêt,
- un programme d'actions nécessaires ou souhaitables sur le moyen terme.

Il invite le Conseil à se prononcer sur le projet d'aménagement de la forêt communale établi par l'Office National des Forêts en vertu des dispositions de l'article L.212-3 du code forestier.

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte ce programme d'aménagement.

Point 7 : Demande de subvention pour l'achat d'un véhicule électrique

Le Pays de Saverne Plaine et Plateau a été retenu dans le cadre d'un appel à projets intitulé « Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte ». A cet effet, sous réserve de la signature d'une convention entre le PSPP et l'Etat, l'achat de véhicule électrique par les communes pourra être fortement subventionné.

Dans ce contexte, il est proposé de bénéficier de ce dispositif pour remplacer le véhicule vieillissant du service de police municipale.

Le coût pour la Ville de ce véhicule ainsi subventionné s'élèverait à 5 981,7 € tel que le détaille le tableau ci-dessous :

Dépenses	€ TTC
Achat d'un véhicule électrique	35 333,76 €
Total dépenses	35 333,76 €

Recettes	€ TTC	%
Bonus concession	6 300,00 €	18%
Bonus reprise véhicule diesel	3 700,00 €	10%
FCTVA	5 796,15 €	16%
Pays de Saverne	13 555,84 €	38%
Ville de Bouxwiller	5 981,77 €	17%
Total recettes	35 333,76 €	100%

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- autorise le Maire à solliciter les subventions inhérentes à ce projet,
- se prononce pour l'achat de ce véhicule tel que précisé dans le plan de financement ci-dessus.

Point 8 : Versement d'une subvention à l'association Accueil Sans Frontière

L'Etat a versé à la Ville une subvention de 11 000 € en raison de la présence de 11 places d'accueil de personnes demandeuses d'asile à Bouxwiller.

Cette somme est le fruit du dispositif mis en place par l'Etat pour inciter les communes à engager des démarches en vue de prendre part à l'effort d'accueil rendu nécessaire par la conjoncture actuelle. Elle est censée participer aux efforts financiers fournis par la Ville pour l'accueil de ces personnes réfugiées.

Or, l'accueil de réfugiés à Bouxwiller est pris en charge par l'association Accueil Sans Frontière et ne coûte rien à la Ville.

Il paraît donc juste de reverser cette somme à l'association Accueil Sans Frontière.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de reverser cette somme de 11 000 € à l'association Accueil Sans Frontière sous la forme d'une subvention exceptionnelle.

Point 9 : Convention de mise à disposition du presbytère catholique au Conseil de Fabrique

Par 23 voix pour et 1 abstention (Louisa Mehl), le Conseil Municipal autorise le Maire à signer une convention qui précise les modalités de mise à disposition du presbytère catholique au Conseil de Fabrique.

Vu,
Le Secrétaire de Séance

